

Province de Québec

A une séance extraordinaire du conseil municipal de Laurierville, dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, par l'entremise d'un avis de convocation, dont copie a été remis à chaque membre du conseil municipal.

Cette assemblée est tenue le mardi 11 mai 2021 à 20h00 suite à l'annulation de la séance ordinaire du 3 mai 2021.

Sont présents : M. Martin Samson, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Sont absents : Mme Suzy Bellerose et M. Daniel Fortin.

La présente séance est tenue via l'application zoom, attendu la pandémie COVID-19. L'enregistrement de la séance est disponible sur le site internet de la municipalité au www.laurierville.net, à l'onglet Affaires municipales-conseil municipal.

Ordre du jour de l'assemblée.

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 6 avril 2021.
3. Dépôt du rapport financier 2020 corrigé.
4. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement pour remplacer le règlement numéro 2018-12 sur la gestion contractuelle.
5. Demande de soumissions par appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux pour les saisons hivernales 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026.
6. Adoption du règlement numéro 2021-02, modifiant l'article 4.3 e) du règlement sur les permis et certificats.
7. Projets de voirie en 2021 (Rang 8 Ouest, rues des Jonquilles, Iris et Fabrique, égout pluvial)
8. Demande de soumissions sur invitation pour correction de pavage.
9. Remplacement des luminaires de rues à la vapeur de sodium haute tension par des luminaires de rues au DEL.
10. Lignage des chemins municipaux et marquage traverses piétonnes rue Grenier.
11. Demande de dérogation mineure de M. Jean-François Labrie-Simoneau et Mme Nadia Deshaies.
12. Demande de dérogation mineure de M. Marc-Olivier Roy et Mme Mathilde Roy.
13. Demande du service d'ingénierie pour l'ajout d'un poste d'adjointe administrative.
14. Période de questions de l'assistance.
15. Adoption Charte municipale pour la protection de l'enfant.
16. Offre de service d'Aqua Data inc., pour la vérification des bornes incendies.
17. Enlèvement trottoir en bordure du 176 Route de la Station.
18. Révision des frais du service de garde pour la rentrée scolaire 2021.
19. Mandat vérificateur externe pour 2021.
20. Vérification annuelle du compteur d'eau et de la sonde de niveau.
21. Arbre à couper en bordure du 144 rue Grenier.
22. Achat de cônes pour le service de voirie.
23. Demande d'aide financière du Comité de la St-Jean.
24. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale.
25. Correspondance.
26. Approbation des comptes.
27. États des revenus et dépenses au 30 avril 2021.

28. Varia. (luminaires de rues en face du 188 Route de la Station, don en mémoire de M. Gaston Bellerose, père de Mme Suzy Bellerose)
29. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2021-098

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2021-099

Approbation du procès-verbal du 6 avril 2021.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 6 avril 2021, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2021-100

Dépôt du rapport financier 2020 corrigé.

Attendu que le rapport financier 2020 de la municipalité de Laurierville, déposé lors de la séance du 6 avril 2021, comportait une erreur à la page S45, concernant la rémunération des élus, laquelle erreur n'a pas d'impact sur le résultat financier;

Par conséquent, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le rapport financier de la municipalité de Laurierville pour l'année terminée le 31 décembre 2020, tel que préparé et corrigé par M. Joël Minville, CPA Auditeur, CA, de la firme comptable Groupe RDL Victoriaville SENCRL, lequel indique un surplus d'exercice de 199 986 \$, laissant ainsi un surplus accumulé non affecté, à cette date, au montant de 359 005 \$. De plus, nous retrouvons un solde non affecté de 28 953 \$ au fonds de roulement.

Adoptée

Avis de motion et présentation d'un projet de règlement pour remplacer et abroger le règlement numéro 2018-12 sur la gestion contractuelle.

M. Martin Samson, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption le règlement numéro 2021-03, concernant la gestion contractuelle, lequel remplace et abroge le règlement numéro 2018-12, sur ce même sujet.

Que le projet de règlement numéro 2021-03, concernant la gestion contractuelle, est déposée séance tenante.

Arrivé de M. Daniel Fortin, conseiller.

Résolution : 2021-101

Dossier du déneigement des chemins municipaux.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à préparer un devis pour une demande de soumissions par appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux pour les saisons 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et en option les saisons 2024-2025 et 2025-2026.

Que l'appel d'offres soit publié dans le système électronique SÉAO, ainsi que dans un journal diffusé sur le territoire, comme prévu à l'article 935 du Code municipal.

Que ce conseil nomme M. Réjean Gingras, directeur général, pour fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels du présent appel d'offres.

Que le coût pour l'affichage de l'appel d'offres dans le journal L'Avenir de l'Érable est estimé à 400 \$, taxes incluses, et sans frais pour la diffusion sur le système électronique SÉAO.

Adoptée

Règlement numéro 2021-02

Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2016-11, concernant l'article 4.3 e).

Attendu que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement sur les permis et certificats numéro 2016-11, afin de modifier l'article 4.3 e);

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Martin Samson, à la séance du 6 avril 2021;

Attendu que le projet de règlement numéro 2021-02 a été présenté à la séance du 6 avril 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, qu'il soit fait et statué, le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Le texte de l'article 4.3 e) du règlement sur les permis et les certificats numéro 2016-11, est supprimé afin d'être remplacé par le texte suivant :

4.3 e) Un **plan projet d'implantation** scellé et signé par un arpenteur-géomètre, est requis pour la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment principal, lequel indique la délimitation et les dimensions du terrain ou des terrains et du ou des bâtiments, avec la localisation de l'entrée charretière et de la bande de protection riveraine si présente;

Un **plan projet d'implantation** n'est pas nécessaire, si le requérant démontre que la distance de lignes de terrain est supérieur à deux (2) fois les marges de recul exigées dans la zone.

Une fois la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment principal terminé, un **plan de localisation** ou un **certificat de localisation** scellé et signé par un arpenteur géomètre est requis.

Article 3 Le présent règlement abroge ou modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

Article 4 Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Adopté à Laurierville, ce _____ 2021.

Marc Simoneau, maire

Réjean Gingras, dir. gén.

Résolution : 2021-102

Adoption du règlement numéro 2021-02, modifiant l'article 4.3 e) du règlement sur les permis et certificats.

Proposé par Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil adopte le règlement numéro 2021-02, modifiant l'article 4.3.e) du règlement numéro 2016-11, sur les permis et certificats.

Adoptée

Résolution : 2021-103

Projets de voirie en 2021 (Rang 8 Ouest, rues des Jonquilles, Iris et Fabrique, égout pluvial)

Attendu que sur la base des soumissions ouvertes dans les municipalités avoisinantes dans les dernières semaines, le coût des travaux de voirie ont minimalement doublé, en comparaison des coûts de 2020;

Attendu que selon les estimés préliminaires du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, pour les travaux de voirie à Laurierville en 2021, et des montants budgétés en 2021 pour la réalisation des dits travaux de voirie, la municipalité doit réduire la quantité de travaux ou procéder à un règlement d'emprunt;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, de réduire la quantité de travaux de voirie prévus en 2021, afin de respecter le budget 2021.

Que la liste des travaux est modifiée, dépendant des résultats des demandes de soumissions, de la façon suivante

- 1) Maintien des travaux d'égout pluvial prévus dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la Contribution du Québec (TECQ), afin de respecter les normes imposées par ce programme.
- 2) La réfection et le pavage du Rang 8 Ouest avec le programme TECQ est maintenue en partie. Les travaux seront exécutés sur environ 900 mètres au lieu d'environ 1 800 mètres, soit de la Route 267 au chaînage 0+900,0. Le 900 mètres non réalisé en 2021 est reporté en 2022.
- 3) Les travaux de pavage sur la rue des Jonquilles, la rue de la Fabrique et la rue des Iris seront réalisés à la condition que la demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale-Volet Soutien du ministère des Transports soit acceptée. En cas de refus, les travaux seront reportés en 2022 et une nouvelle demande d'aide sera acheminée au ministère des Transports cet automne, pour le même volet.

Adoptée

Résolution : 2021-104

Demande de soumissions pour les travaux de correction de pavage.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier demande des soumissions sur invitation à 2 entrepreneurs pour les réparations du pavage à divers endroits sur les chemins municipaux.

Que la demande de soumissions sur invitation soit effectuée au cours du mois de mai, afin d'obtenir les résultats des soumissions pour la prochaine séance ordinaire, soit le 7 juin 2021.

Adoptée

Résolution : 2021-105

Conversion éclairage de rue au DEL.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil désire terminer la conversion des luminaires de rues à la vapeur de sodium haute pression par la technologie DEL.

Que ce conseil autorise le remplacement des 49 derniers luminaires de rues à la vapeur de sodium haute pression par la technologie de type DEL 3 000 K.

Que le coût et l'installation des 49 luminaires sont estimés à 12 000 \$, taxes non incluses.

Que la fourniture et l'installation des luminaires DEL soient effectuées par l'entreprise Marius Marcoux & Fils inc., entrepreneur électricien.

Que ces travaux sont payés à même le budget de fonctionnement 2021.

Adoptée

Résolution : 2021-106

Lignage des chemins municipaux et marquage traverses piétonnes rue Grenier.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire effectuer le lignage sur le pavage de certains chemins municipaux, soit une longueur d'environ 10 kilomètres, ainsi que rafraîchir les flèches de directions près de l'intersection de la rue Grenier et de l'avenue Provencher.

Que le coût des travaux de lignage est estimé à 4 000 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2021-107

Demande de dérogation mineure de M. Jean-François Labrie-Simoneau et Mme Nadia Deshaies.

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 2016-08, soumise par M. Jean-François Labrie-Simoneau et Mme Nadia Deshaies, pour leur propriété sise au 1 rue des Iris, sur le lot 6 189 185, dans la zone R-12 du plan de zonage;

Attendu qu'une dérogation mineure est demandée pour le point suivant :

- 1) Les demandeurs désirent construire un garage détaché d'une hauteur de 6.1 mètres, alors que le règlement de zonage prévoit à son article 5.3.2.3 f que la hauteur d'un garage détaché est limitée à la hauteur du bâtiment principal, sans excéder 5.2 mètres, pour une dérogation de 0.90 mètre.

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance de l'avis donné par les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 11 mai 2021 à 19h30. Cet avis recommande d'accepter la demande de dérogation mineure soumise par M. Jean-François Labrie-Simoneau et Mme Nadia Deshaies;

Attendu que les personnes intéressées pouvaient consulter la demande de dérogation mineure sur le site internet de la municipalité et formuler leur commentaire sur cette demande par courriel ou par téléphone, et ce, sur une période de 15 jours se terminant le 3 mai 2021;

Attendu que le directeur général, M. Réjean Gingras, n'a pas reçu de courriel ou d'appel téléphonique à propos de la présente demande de dérogation mineure.

Après délibérations, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de l'analyse de la demande, ce conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Jean-François Labrie-Simoneau et Mme Nadia Deshaies, telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

Résolution : 2021-108

Demande de dérogation mineure de M. Marc-Olivier Roy et Mme Mathilde Roy.

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 2016-08, soumise par M. Marc-Olivier Roy et Mme Mathilde Roy, pour leur propriété sise au 15 rue des Jonquilles, sur le lot 5 661 477, dans la zone R-13 du plan de zonage;

Attendu qu'une dérogation mineure est demandée pour le point suivant :

- 1) Les demandeurs désirent construire un garage attaché d'une hauteur de 19 pieds et 9 pouces, alors que le règlement de zonage prévoit à son article 5.3.2.1 d) que la hauteur d'un garage attaché est limitée à la hauteur du bâtiment principal, lequel est d'une hauteur de 18 pieds et 4 pouces selon le plan de construction, pour une dérogation de 1 pied et 5 pouces.

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance de l'avis donné par les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 11 mai 2021 à 19h30. Cet avis recommande d'accepter la demande de dérogation mineure soumise par M. Marc-Olivier Roy et Mme Mathilde Roy;

Attendu que les personnes intéressées pouvaient consulter la demande de dérogation mineure sur le site internet de la municipalité et formuler leur commentaire sur cette demande par courriel ou par téléphone, et ce, sur une période de 15 jours se terminant le 3 mai 2021;

Attendu que le directeur général, M. Réjean Gingras, n'a pas reçu de courriel ou d'appel téléphonique à propos de la présente demande de dérogation mineure.

Après délibérations, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de l'analyse de la demande, ce conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Marc-Olivier Roy et Mme Mathilde Roy, telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

Résolution : 2021-109

Demande du service d'ingénierie pour l'ajout d'un poste d'adjointe administrative.

Attendu que le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable est à la recherche d'un technicien sénior en génie civil pour compléter son équipe;

Attendu que malgré plusieurs appels de candidature, le poste de technicien en génie civil demeure vacant;

Attendu que le service d'ingénierie propose d'embaucher une adjointe administrative, au lieu d'un technicien sénior en génie civil, qui travaillerait 3

jours semaine pour le service d'ingénierie et 2 jours semaine dans un autre service de la MRC;

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, pour l'embauche d'une adjointe administrative pour compléter l'équipe du service d'ingénierie.

Adoptée

Période de questions.

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil avoir reçu une demande par courriel, à propos de l'ordre du jour de la présente séance, soit des détails à propos du point 15 de l'ordre du jour, sur la Charte municipale sur la protection de l'enfance. Une copie de la Charte a été expédiée à la demanderesse.

Résolution : 2021-110

Adoption Charte municipale pour la protection de l'enfant.

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

Considérant que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, des gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

Considérant que la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

Considérant qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

Considérant qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

Considérant qu'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

Considérant qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;

- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Adoptée

Résolution : 2021-111

Offre de service d'Aqua Data inc., pour la vérification des bornes incendies.

Attendu que la municipalité mandate, environ à tous les 5 ans, une entreprise externe pour l'inspection des bornes d'incendies;

Attendu que la dernière inspection des bornes d'incendies, par une entreprise externe, a été effectuée en octobre 2015;

Attendu que l'entreprise Aqua Data offre ces services pour l'inspection des bornes d'incendies du réseau d'aqueduc de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de l'entreprise Aqua Data inc., pour l'inspection des bornes d'incendies du réseau d'aqueduc de la municipalité, et ce, au prix de 29.00 \$, taxes non incluses, par borne.

Que le nombre de borne d'incendie est de 41, pour un déboursé de 1 189.00\$, à ce prix s'ajoute la mobilisation et la démobilisation du technicien, pour un montant de 440.00 \$, pour un total de 1 629.00 \$, taxes non incluses.

Que l'inspection comprend pour chaque borne d'incendie, une inspection visuelle de l'intérieur et de l'extérieur de la borne, une évaluation de la condition mécanique, une écoute de chaque borne afin de vérifier l'étanchéité, l'enregistrement des pressions statique et dynamique, un rapport des anomalies majeures et des diverses données recueillies pour chaque borne d'incendie.

Adoptée

Résolution : 2021-112

Enlèvement trottoir en bordure du 176 Route de la Station.

Attendu que les propriétaires du 176 Route de la Station, réaménagent leur terrain;

Attendu que ces derniers désirent enlever le muret de ciment aménagé sur leur terrain, lequel longe le trottoir en bordure de la Route de la Station;

Attendu qu'une partie du trottoir est brisé et doit être reconstruit;

Après délibérations, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'enlèvement du trottoir qui longe la propriété du 176 Route de la Station, et de remplacer le trottoir par une bordure en asphalte.

Que le coût des travaux est estimé à 1 800 \$, taxes non incluses.

Que ces travaux sont payés à même le budget de fonctionnement 2021.

Adoptée

Résolution : 2021-113

Révision annuelle des frais du service de garde municipal.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que les tarifs du service de garde municipal en milieu scolaire soient augmentés selon l'indice

des prix à la consommation de Statistique Canada, pour la période de décembre 2019 à décembre 2020, lequel est de 0,8 %;

Que les nouveaux tarifs s'appliquent à partir du 30 août 2021 :

	Tarif actuel pour journée réservée	Tarif à partir du 30 août 2021 pour journée réservée	Tarif actuel pour journée non réservée	Tarif à partir du 30 août 2021 pour journée non réservée
Matin de 6h30 à 7h45	4.00 \$	4.05 \$	5.00 \$	5.05 \$
Après-midi de 14h50 à 18h00	6.00 \$	6.05 \$	8.00 \$	8.05 \$
Demi-journée pédagogique	10.00 \$	10.10 \$	13.00 \$	13.10 \$
Journée pédagogique	17.50 \$	17.65 \$	22.50 \$	22.70 \$

Adoptée

Résolution : 2021-114

Mandat vérificateur externe pour l'année 2021.

Attendu qu'en vertu des dispositions du Code municipal, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe;

Attendu qu'il y a lieu de reconduire, pour l'exercice financier 2021, le mandat de la firme qui a procédé à la vérification de l'exercice 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, de confier le mandat de vérification externe pour l'exercice financier 2021 au Groupe RDL Victoriaville SENCRL.

Adoptée

Résolution : 2021-115

Vérification annuelle du compteur d'eau et de la sonde de niveau.

Attendu que la municipalité doit faire effectuer annuellement la vérification de précision du compteur d'eau à la station de pompage du 113 rue Mercier, ainsi que la sonde de niveau au réservoir d'eau potable du Rang Scott, en vertu des exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Attendu que l'entreprise Compteurs d'eau du Québec offre de réaliser la vérification de précision du compteur d'eau et de la sonde de niveau;

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la soumission de Compteurs d'eau du Québec au prix de 650.00 \$, taxes non incluses, pour la vérification de précision du compteur d'eau au 113 rue Mercier, et pour la vérification de précision de la sonde de niveau au réservoir d'eau potable du Rang Scott, au tarif horaire de 95.00 \$, taxes non incluses, avec une estimation de 2 heures pour la réalisation de la vérification.

Que la soumission comprend le déplacement, la main-d'œuvre et le rapport de vérification de précision selon les normes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

Résolution : 2021-116

Arbre à couper en bordure du 144 rue Grenier.

Attendu que les nouveaux propriétaires du 144 rue Grenier, désirent abattre un arbre dont plusieurs branches sont mortes, et dont le tronc est également affecté;

Attendu que l'arbre est situé dans la ligne de propriété longeant la rue Grenier;

Attendu que ce conseil est disposé à partager les frais d'abatage de l'arbre 50-50 avec les propriétaires du 144 rue Grenier;

Attendu que le coût pour l'abatage de l'arbre est de 500.00 \$, selon une soumission de M. Bruno Goulet, élagueur;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la soumission de M. Bruno Goulet au montant de 500.00 \$ pour l'abatage de l'arbre en bordure de la propriété du 144 rue Grenier.

Que les frais d'abatage sont partagés 50-50 avec les propriétaires du 144 rue Grenier.

Adoptée

Résolution : 2021-117

Achat de cônes pour le service de voirie.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'achat de 6 cônes de voirie de 1.2 mètre, 10 pesées pour les cônes de 1.2 mètre et de 6 cônes de voirie de 0.70 mètre.

Que le coût de ce matériel est de 896.47 \$, taxes incluses, selon une soumission de Signalisation Lévis inc., datée du 27 avril 2021.

Adoptée

Résolution : 2021-119

Demande d'aide financière du Comité de la St-Jean.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accorde un montant de 1,000 \$ au Comité de la St-Jean, à titre d'aide financière, dans le cadre des festivités organisées pour la Fête de la St-Jean, les 23 et 24 juin prochain, en respect des mesures sanitaires de la Santé publique.

Adoptée

Résolution : 2021-120

Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale.

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale-Division du Québec, membre du réseau qui initie l'évènement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Adoptée

Correspondance.

- Lettre du ministère de la Sécurité publique, annonçant l'édition 2021 de la Semaine de la sécurité civile, du 2 au 8 mai, sous le thème « Ma sécurité : ma responsabilité! ».

Le directeur général publiera un article à ce sujet dans le journal Le Poliquin du 14 mai 2021.

- Offre de service du Service d'inspection des assureurs incendie, qui est l'organisme responsable de l'établissement des classements d'assurance incendie et de la publication de l'index de classement des secours publics contre l'incendie au Canada pour l'industrie de l'assurance de dommages.

Le directeur général informe les membres du conseil, que le directeur du Service de sécurité incendie de la région de l'Érable (SSIRÉ), M. Éric Boucher, a mandaté le Service d'inspection des assureurs incendie de procéder au classement des municipalités desservies par le SSIRÉ. Que le service de classement est gratuit.

- Dans le cadre de la gestion des appareils frigorifiques, l'organisme ORAPÉ continuera d'être le point de dépôt pour Laurierville et les environs, pour la récupération sans frais, depuis le 1^{er} mai 2021, des réfrigérateurs, des congélateurs, des celliers réfrigérants, des refroidisseurs à vin, des distributeurs d'eau, des climatiseurs, des thermopompes et des déshumidificateurs.
- Lettre d'Hydro-Québec annonçant qu'il procédera au cours de l'année 2021, sur le territoire de la municipalité, à des travaux d'arboriculture, afin de dégager les fils et maintenir la végétation à une distance sécuritaire du réseau de distribution d'électricité, pour assurer la sécurité des personnes et la qualité du service électrique.
- Courriel de M. Éric Boucher, directeur du Service de sécurité incendie de la Région de l'Érable, proposant de concevoir et/ou améliorer des points d'eau sur le territoire de la municipalité, afin d'augmenter l'accessibilité à l'eau lors d'appel incendie. Pour Laurierville, il est proposé d'aménager un point d'eau au Lac Camille (partage des coûts avec St-Pierre-Baptiste).

Résolution : 2021-121

Aménagement point d'eau.

Il est résolu unanimement, que ce conseil est favorable au projet d'aménagement de points d'eau, pour augmenter l'accessibilité à l'eau lors d'appel incendie.

Que les détails des coûts et du délai de réalisation seront présentés dans les prochaines semaines.

Adoptée

- Lettre du CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec, confirmant avoir pris connaissance de la résolution de la municipalité, pour l'aménagement d'un site de vaccination contre la COVID-19 à Plessisville, mais que pour le moment, il n'est pas prévu de déployer un tel site à Plessisville.

Liste des comptes

Hydro-Québec : Système septique commun du 16/02 au 19/04/21	89.44
Hydro-Québec : Service édifice municipal du 4 fév. au 31 mars.	574.67
Hydro-Québec : Service enseigne du 16 fév. au 31 mars.	101.56
Hydro-Québec : Service luminaires en avril 2021	660.04
Bell Canada : Service téléphonique d'avril 2021	351.81
Fonds de l'Information sur le territoire : Mutations mars.	25.00
Postes Canada : Frais de poste pour timbres et Poliquin avril.	215.72
Carte Sonic : Essence pick-up.	278.54
Agence 9-1-1 : Service pour février.	471.67
Jean-François L.-Simoneau : Frais cellulaire avril.	58.01
Jean-François L. Simoneau : Achat caméra de surveillance garage.	149.46
Ministre du Revenu : TPS et TVQ sur terrain vendu.	2 036.60
Employés : Salaire d'avril 2021	14 394.94
Membres du conseil : Sal. 1 ^{er} nov. 2020 au 30 avril 2021 (estimé).	17 830.00
Ministre des Finances : Remises prov. d'avril 2021	5 855.69
Receveur Général du Canada : Remises féd. d'avril 2021	2 034.48
La Capitale : Ass. Coll. pour mai 2021.	2 367.99
RREMQ : Cotisations retraite d'avril 2021.	1 471.74
Petite caisse : Frais de poste, achat service de garde et brigadière.	107.75
MRC de l'Érable : Remplacement téléphone sans fil.	229.33
Distribution sanitaire SR : Matériels pour ancienne caisse	138.89
Claire Gosselin : Déplacement forfaitaire mai 2021.	80.00
Jean-François L. Simoneau : Frais cellulaire mai.	58.02
Renaud-Bray : Achat de livres pour bibliothèque.	68.09
François Gingras : Achat d'une échelle pour garage.	201.20
Localisation Bois-Francis : Localisation fuite d'eau et entrée d'eau.	201.21
Localisation Bois-Francis inc. : Recherche fuites.	390.91
Les Pneus PR : Démontage 5 pneus.	110.37
Garage Marc Labrie : Réparation crevaisson.	48.97
Sable Marco : Asphalte froid.	796.77
EMP inc. : Déneigement chemins (6 ^e vers. de 6)	24 200.64
EMP inc. : Travaux de niveleuse dans les rangs	1 830.98
EMP inc. : Enlèvement conduite égout pluvial terrain rue des Iris et destruction grosse roche.	1 434.94
Energies Sonic : Huile à chauffage édifice municipal en avril.	712.63
Marius Marcoux & fils : Entretien lumière de rue (1).	115.55
VIVACO : Matériels garage, édifice, patinoire	324.76
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour avril.	660.04
Eurofins/Environex : Analyse de l'eau pour avril.	479.73
Fonds d'information sur le territoire : Mutations avril.	20.00
Bell Mobilité : Service pour mai.	155.57
Gaudreau Environnement inc. : Service pour avril.	13 922.54
Xérox Canada ltée : Service pour avril.	116.39
FAIDA inc. : Récupération d'un pneu surdimensionné.	23.00
Grégoire & fils : Récupération tubulure avril 2021	457.14
Grégoire & Fils ltée : Frais de base récupération tubulure.	133.00
Ville de Plessisville : Frais de base annuelle cour municipale.	837.64
Ville de Plessisville : Frais cour municipale	495.20
Serv. Sanitaires Denis Fortier : Plastiques agricoles avril.	1 482.89
Sotek : Entretien préventif immeuble Caisse (1 ^{er} vers. de 2)	677.20
Lavery Avocats : Modification règlement gestion contractuelle.	405.29
Laurentide re/sources : Collecte RDD 17 avril.	440.48

Résolution : 2021-122

Approbation des comptes.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 30 avril 2021.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 30 avril 2021, avec comparatif de l'année 2020, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 780 383.69 \$, et des déboursés au montant de 581 697.26 \$, laissant un solde en caisse de 91 243.87 \$.

Varia.

Résolution : 2021-123

Défecteur lumineux de rue en face du 188 route de la Station.

Il est résolu unanimement, de remettre en opération le luminaire de rue en face du 188 route de la Station, en ajoutant un déflecteur, afin d'empêcher la lumière du luminaire d'éclairer la résidence du 188 route de la Station.

Adoptée

Résolution : 2021-124

Don en mémoire de M. Gaston Bellerose.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'un montant de 50.00 \$, soit versé à un organisme sans but lucratif à être déterminé par Mme Suzy Bellerose, conseillère municipale, en mémoire de son père, M. Gaston Bellerose, décédé le 11 mai 2021.

Adoptée

Résolution : 2021-125

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier